

Séance plénière

Commission

Locale de l'Eau

06 décembre 2018

Ordre du jour

- I. Approbation du compte-rendu du 30/01
- II. Désignation d'un membre suppléant au Comité Régional de la Biodiversité
- III. Avis émis par le Bureau de la CLE par délégation
- IV. Étude zones d'expansion des crues
- V. Rapport d'activité 2017
- VI. Point d'étape 2018 et programme d'actions 2019
- VII. Financement du SAGE
- VIII. Dispositif DEPHY

I. Approbation du compte-rendu

Séance du 30 janvier 2018

Voir document transmis

II. Désignation d'un membre suppléant au CRB

Comité Régional de la Biodiversité

Madame, Monsieur,

Votre structure est membre du Comité régional de la biodiversité Centre-Val de Loire (CRB) depuis son instauration le 27 novembre 2017.

Comme annoncé lors de la réunion du CRB du 22 mai 2018, le Ministère de la transition écologique et solidaire nous a confirmé la possibilité de désigner formellement des suppléants. Cette possibilité permettant d'assurer une meilleure représentation des membres lors des réunions, nous avons décidé de modifier l'arrêté de composition en conséquence.

C'est pourquoi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous proposer de nouveau par courriel (seb.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr), selon le formulaire ci-joint, et **avant le 15 décembre 2018**, le nom d'une personne suppléante. Afin de respecter l'obligation de parité prévue par l'arrêté ministériel créant les CRB, nous vous demandons de proposer, dans la mesure du possible, le nom d'une personne de sexe opposé au titulaire actuel, rappelé dans la fiche jointe.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire déléguée à l'environnement et au développement rural



Michelle RIVET

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement



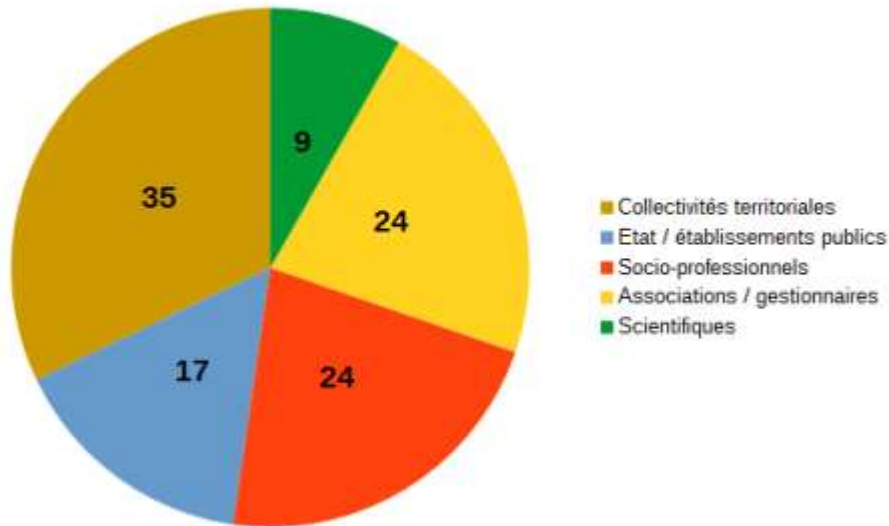
Christophe CHASSANDE



II. Désignation d'un membre suppléant au CRB

Comité Régional de la Biodiversité

Répartition des membres au sein des différents collèges



Stratégie régionale pour la biodiversité

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Agence Régionale de Biodiversité



III. Avis émis par le Bureau par délégation

Séanc

1. Cor bar

Suite à la présentation du projet par M. FONKENELL, gérant de la SARL Forces Motrices de Farebout, en Bureau de CLE du 14 mars 2018, et après avoir examiné les enjeux et problématiques traités dans ce projet au regard des dispositions et règles du SAGE, l'avis du bureau de la CLE est soumis au vote :

Le projet semble bien prendre en compte les contraintes d'usage, d'hydraulique ainsi que les enjeux environnementaux. L'aménagement d'une passe à poissons au droit du barrage de l'Abattoir permettra d'améliorer les conditions de continuité piscicole de l'ensemble du bassin de l'Yèvre puisque cet ouvrage est situé à son extrémité aval.

Le projet semblant compatible avec le PAGD et le règlement du SAGE Yèvre-Auron, il est émis un avis favorable sur le dossier de demande d'Autorisation sous réserve:

- *d'apporter des précisions sur les méthodes de calcul pour l'obtention du module de l'Yèvre au droit du barrage de l'Abattoir dont découle la proposition de débit réservé.*
- *de la réinjection de l'ensemble des sédiments extraits conformes aux seuils de teneur en polluants.*

Par ailleurs le Bureau de la CLE recommande :

- *plus de précision sur les méthodes d'obtention des débits utilisées dans l'ensemble du dossier, notamment celui affecté au Canal de Berry;*
- *que les bassins de retournement de la passe à poissons ne présentes pas d'angle droit;*
- *que le projet de règlement d'eau intègre un article sur l'entretien et la surveillance du dispositif de franchissement piscicole;*
- *que les moyens d'évaluation de l'efficacité du dispositif de franchissement piscicole soient détaillés.*

du

Après consultation des membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron, voici les remarques formulées sur les éléments transmis, au regard de l'avis initial de la CLE de mars 2018 :

au

Séance

1. Cons barra +

- Plusieurs éléments composant l'avis initial de la CLE n'ont pas été repris dans la demande que vous avez formulée à FMF et restent donc sans précisions de sa part :
 - caractéristiques de la passe : justification du débit retenu, taille des échancrures (cohérence régionale et avec le protocole ICE au regard des espèces cibles), forme des bassins de retournement, position de l'entrée piscicole ;
 - débit alloué au Canal de Berry : conditions de la mesure, validation du débit retenu par le(s) gestionnaire(s) du Canal.
- La précision sur l'obtention du module de l'Yèvre est apportée, la valeur obtenue semble pertinente.
- La réinjection des sédiments extraits est bien détaillée.
- Les moyens mis en œuvre pour la surveillance du dispositif de franchissement piscicole sont repris (suivi 1 jour sur 2 avec « observation » de la passe). Toutefois les modalités d'entretien ne sont pas précisées (fréquence, conditions et périodes d'intervention, accès...).
- La simple mention de « photographies éventuelles des poissons transitant ou en attente d'entrée de la passe » semble insuffisante aux membres de la CLE pour constituer un moyen d'évaluation de l'efficacité du dispositif de franchissement piscicole. Le site cloisonnant l'ensemble du bassin Yèvre-Auron, soit $\frac{1}{3}$ du

Département, la CLE partage avec vous le fait qu'il « *semble notamment indispensable de pouvoir évaluer l'efficacité du dispositif de franchissement piscicole* ».

Par la présente je fais également le relais de la proposition de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques pour un éventuel partenariat technique, et/ou financier, avec le pétitionnaire sur ce dernier point.

droit du

III. Avis émis par le Bureau par délégation

Séance du 14 mars 2018

1. Construction d'une centrale hydroélectrique au droit du barrage de l'Abattoir, commune de Vierzon
+ compléments courrier le 20/07
2. Zone d'aménagement concertée des Breuzes, commune de Bourges

Suite à la présentation du projet par la SEM Territoria en Bureau de CLE du 14 mars 2018, et après avoir examiné les enjeux et problématiques traités dans ce projet au regard des dispositions et règles du SAGE, l'avis du Bureau de la CLE est soumis au vote :

L'aménagement de la ZAC des Breuzes n'engendrera pas de rejet d'eaux pluviales vers les eaux superficielles naturelles. Le projet prend en compte les risques qualitatifs de l'infiltration des eaux vers le sous-sol par des mesures appropriées. Pour ces raisons, et le projet semblant compatible avec le PAGD et le règlement du SAGE Yèvre-Auron, il est émis un avis favorable sur le dossier de demande d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la réalisation de la ZAC des Breuzes.

Résultat du vote : unanimité

III. Avis émis par le Bureau par délégation

Séance

3. Amér (2èm

Suite à la présentation du projet par les services de la Direction des routes du Conseil départemental du Cher en Bureau de CLE du 07 aout 2018, et après avoir examiné les enjeux et problématiques traités dans ce projet au regard des dispositions et règles du SAGE, l'avis du Bureau de la CLE est soumis au vote :

Le projet semblant compatible avec le PAGD et le règlement du SAGE Yèvre-Auron, l'avis du Bureau de la CLE est favorable sur le dossier de demande d'Autorisation. Le Bureau de la CLE souligne les efforts du pétitionnaire à intégrer les dimensions environnementales du projet.

Toutefois la CLE recommande:

- *concernant la création des zones humides projetées dans le cadre de la mesure compensatoire, de préciser les méthodes et la mise en place de l'évaluation des résultats en termes de fonctionnalités.*
- *De préciser clairement s'il est prévu une utilisation des désherbants en phase d'exploitation, la rationalisation de leurs usages et l'évaluation de leurs impacts sur le milieu le cas échéant.*
- *De préciser clairement l'usage ou non des sels de déneigement, la rationalisation de leurs usages et l'évaluation de leurs impacts sur le milieu le cas échéant.*
- *De s'adosser sur les acteurs locaux pour le dimensionnements et le positionnement des aménagements hydrauliques de franchissement de cours d'eau prévus (SIVY, FDAAPPMA du Cher...).*
- *D'élargir les missions du coordonnateur environnemental (MR16), prévu pour l'application des mesures environnementales, à leur définition en concertation avec les acteurs locaux.*

Résultat du vote : unanimité / 9 votants

IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

Objectif général:

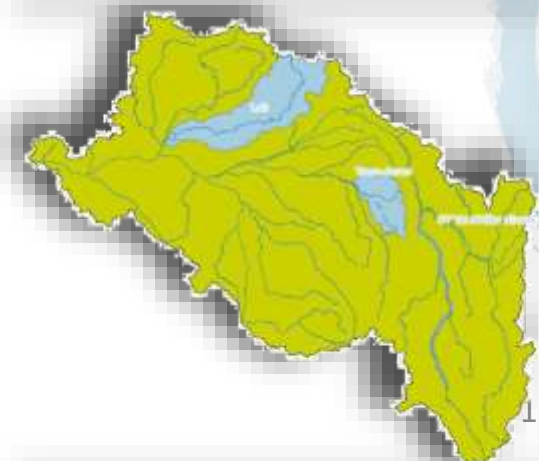
- Réduire la vulnérabilité de secteurs sensibles aux inondations
- Maintenir un fonctionnement naturel des cours d'eau en crue



Objectif opérationnel

Élément d'aide à la décision sur actions de préservation, restauration, création de ZEC

- ✓ ÉTUDE MUTUALISÉE AVEC LE SAGE LOIR ET CT VAL D'ALLIER ALLUVIAL
- ✓ 50 000 € POUR LE SAGE YÈVRE-AURON



IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE



Il s'agit d'un espace naturel ou peu aménagé dans lequel les eaux de débordement et de ruissellement peuvent se répandre et s'accumuler temporairement lors d'un épisode de crue.

Elles agissent comme une zone tampon à l'image d'une éponge réduisant ainsi le débit d'une crue en limitant le niveau d'eau à l'aval et en étalant la durée d'écoulement.



IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

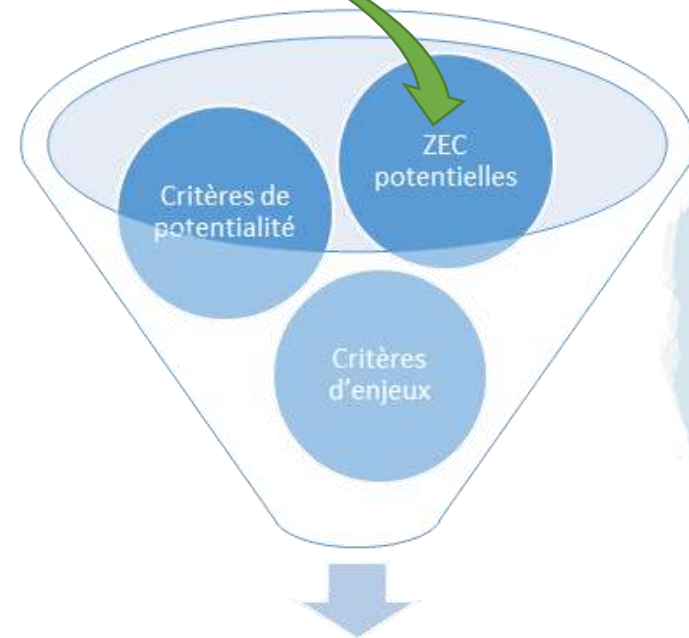
Les attendus de l'étude:

1. Préciser les limites et décrire les ZEC préselectionnées
 2. Évaluer leurs fonctionnalités à l'aide de modélisations hydrauliques
 3. Définir des scénarios d'actions différenciées
 4. Évaluer les coûts et bénéfices attendus
- Étude en 3 phases
 - Au regard des sommes inscrites dans le programme d'action du SAGE Yèvre-Auron, il est estimé que :
 - 3 sites pourront faire l'objet de la phase 1
 - 2 pourront faire l'objet de la phase 2
 - 1 site pourra faire l'objet de la phase 3
 - => Besoin de sélectionner ces sites

IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

Afin de sélectionner les 3 sites sur lesquels portera la 1^{ère} phase de l'étude la méthodologie suivante a été travaillée et utilisée par la Commission Milieux Aquatiques et Remarquables du SAGE:

Résultats de l'analyse exploratoire
- EP Loire 2017



Liste de ZEC hiérarchisées

IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

1. Critères de potentialité

Critère	Données utilisée	Sens pondération	Remarques
Occupation des sols	Corine land Cover <i>Milieux naturels / agricoles retenus</i>	↗	97,46 km ² Découpage de 85 ZEC potentielles
Surface	ANTEA - EPLoire	↗	Mini: 0,6ha / max: 1122 ha Moyenne: 114,6 ha
Volume	ANTEA - EPLoire	↗	Mini: 0Mm ³ / max: 10,12 Mm ³ Moyenne: 1,03 Mm ³
Zones humides	inventoriées dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron	↗	33,26 km ² soit 34% des surfaces de ZECp (44% des zones)
Plans d'eau sur cours	BDTopo croisée avec la BDCarthage	↗	287 plans d'eau dans les ZECp 39 ZEC sans
Enjeux dans la ZEC (trous dû - l'exclusion de mailles)	ANTEA - EPLoire <i>Exclusion: ERP, ICPE, patrimoine</i>	↘	41,1 ha de « trous » Soit de 0 à 2,9% par ZECp
Captages AEP – périmètres rapprochés	ARS – non diffusable	↘	<i>Pas discriminant – surfaces trop faibles</i>
Zonage réglementaire Natura 2000 ou APPB	DREAL	↘	48,4 km ² sur 27% des ZECp

IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

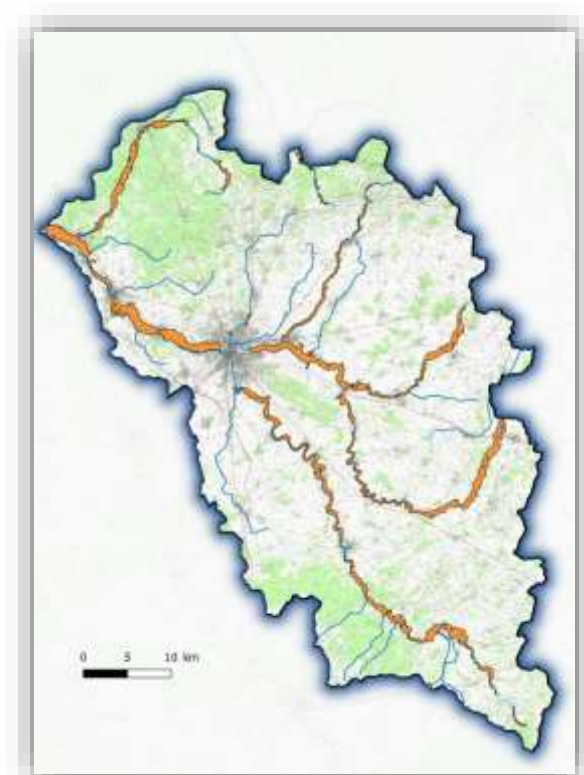
1. Critères de potentialité

- Occupation des sols : conservation des zones naturelles et agricoles en ZEC potentielles

114, 59 km²



97,46 km² - 85 ZECp

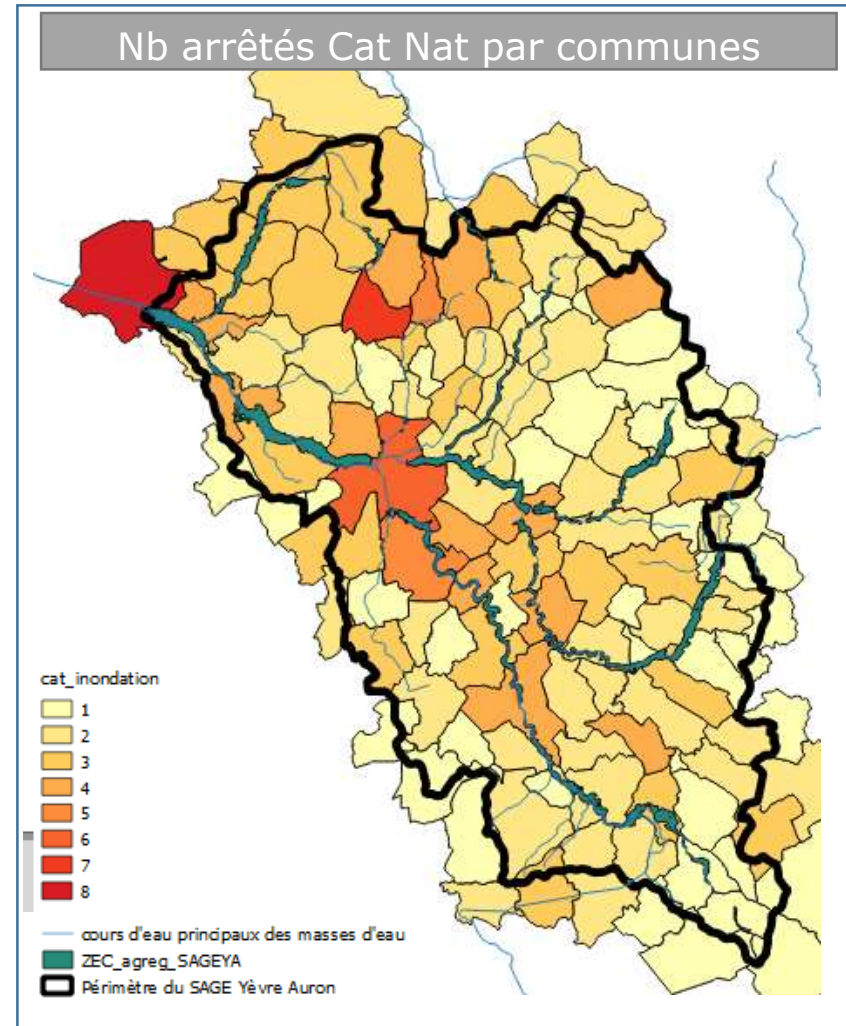
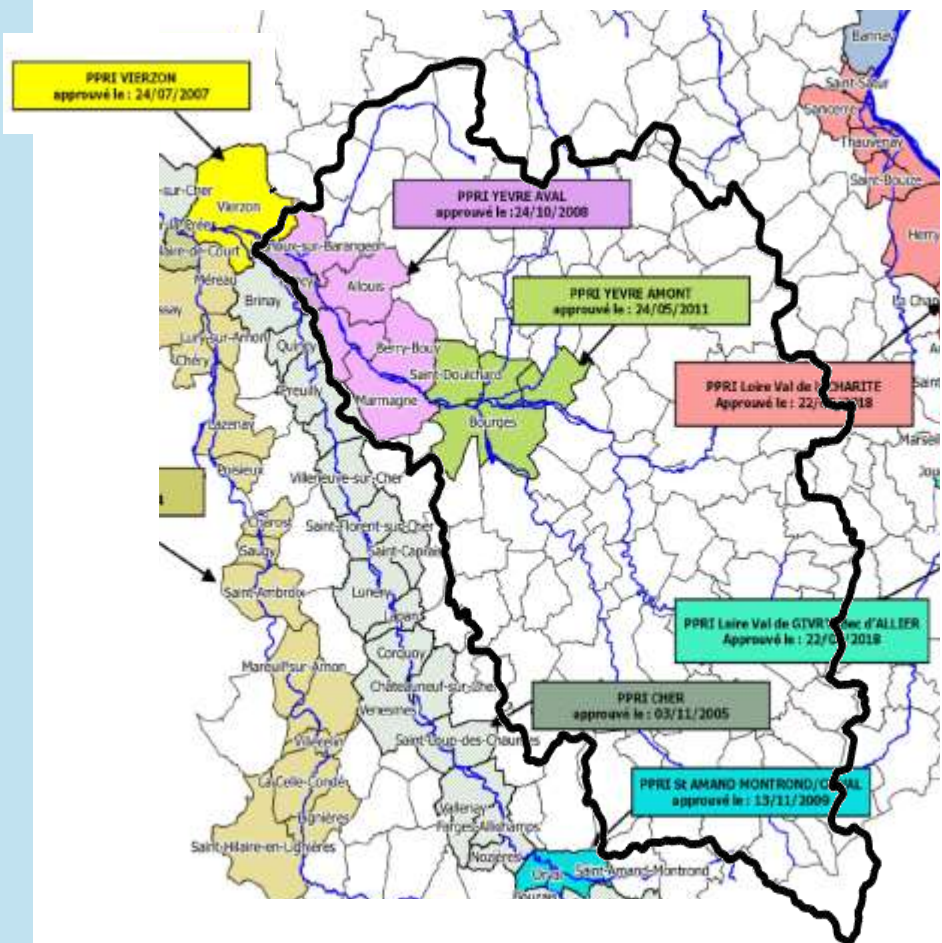


IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

2. Critères d' « enjeux » en aval

Critère	Données utilisées	Sens pondération	Remarques
Nombre de TRI/Territoire - Enjeu Fort (TEF) en aval	SNGRi	↗	17 ZEC en amont de 1 TRI/TEF 63 ZEC en amont de 2 TRI/TEF 5 ZEC non traitées (bassin des Sauldres)
Nombre de PPRi en aval	DDT18	↗	19 ZEC en amont de 2 PPRi 61 ZEC en amont de 3 PPRi 5 ZEC non traitées (bassin des Sauldres)
Population communale des communes de la ZEC + commune aval (cas par cas)	INSEE – millésime 2014	↗	<i>Indicateur moyennement pertinent (bourgs excentrés du cours d'eau...)</i>
Nombre d'arrêtés CatNat « inondations » des communes de la ZEC + commune limite aval	GASPAR	↗	12 ZEC cumulent 11 et + d'arrêtés CatNat 10 ZEC de 8 à – de 11
Nombre d'ICPE des communes de la ZEC et commune limite aval	Georisque – nov 2017	↗	<i>Indicateur peu pertinent car à l'échelle de la commune (ICPE excentrés des cours d'eau)</i>

IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE



IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

Proposition de liste hiérarchisée de sites à étudier

- Critères vus précédemment
- Connaissances des enjeux/besoins locaux des membres de la Commission MAR

Nom ZEC	IdZEC	Position Sc1	Proposition Commission MAR
Yèvre - Bourges	3539	1	1
Yèvre - Vierzon	3799	4	2
Auron - Bourges	3399	5	3
Airain - Osmary	3326	2	4
Yèvre – Marmagne/Mehun	3566/3633	3/6	5 (fusion de 2 zones)
Barangeon - Vignoux/B	4061	7	6
Yèvre - Baugy	3606	8	-
Auron - Plaimpied	3332	9	-

6 – 4061 Barangeon
- Vignoux

1 – 3539 Yèvre-Bourges

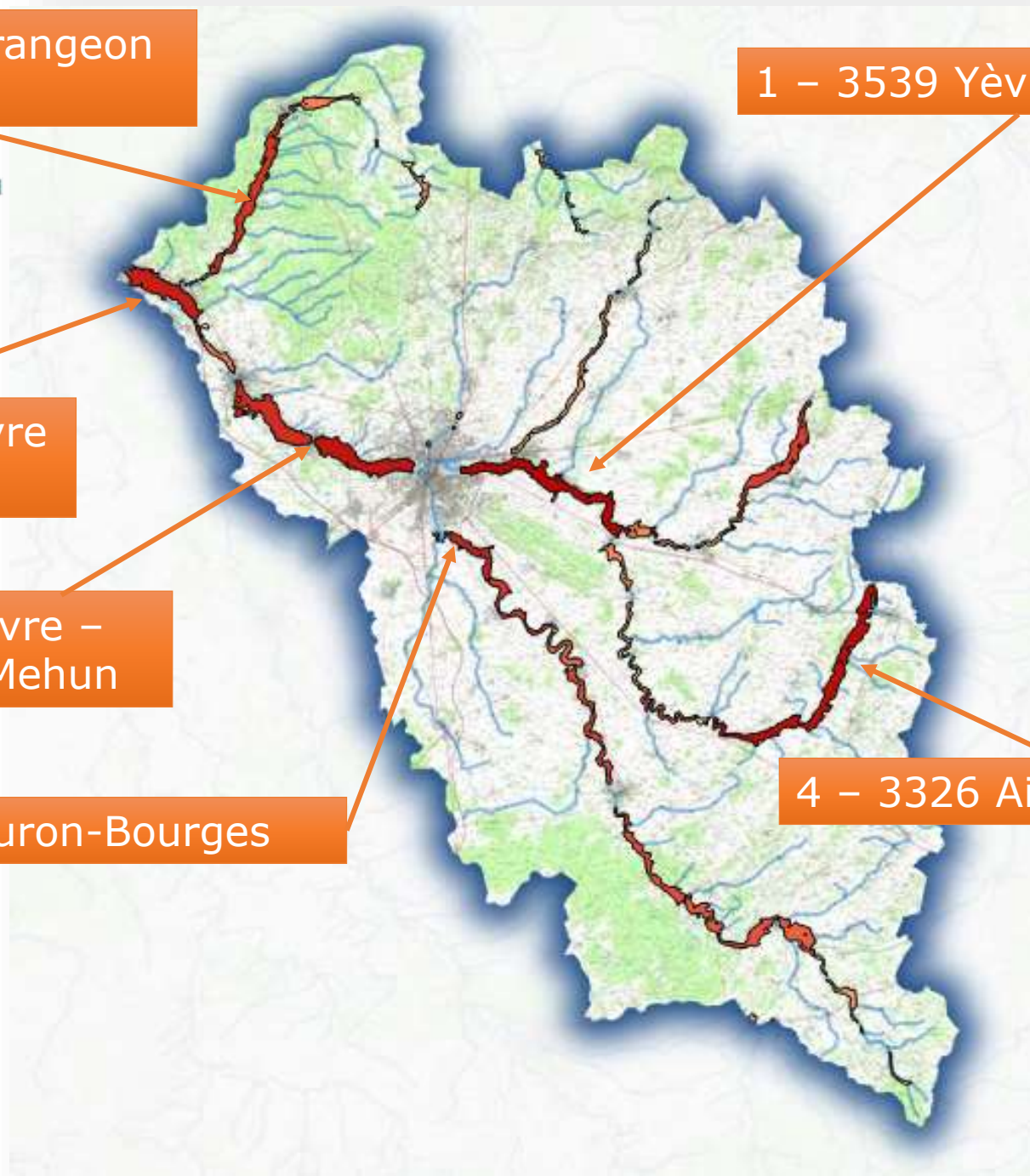
SAGE
YÈVRE-AURON

2 – 3566 Yèvre
- Vierzon

5 – 3566 Yèvre –
Marmagne/Mehun

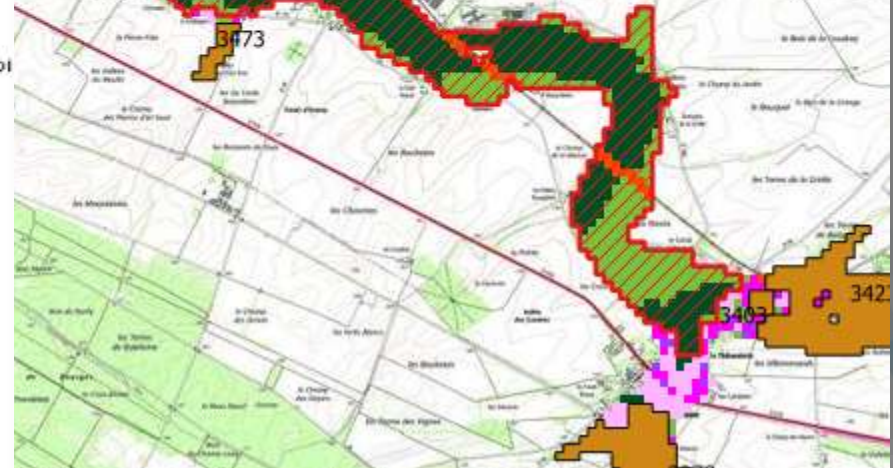
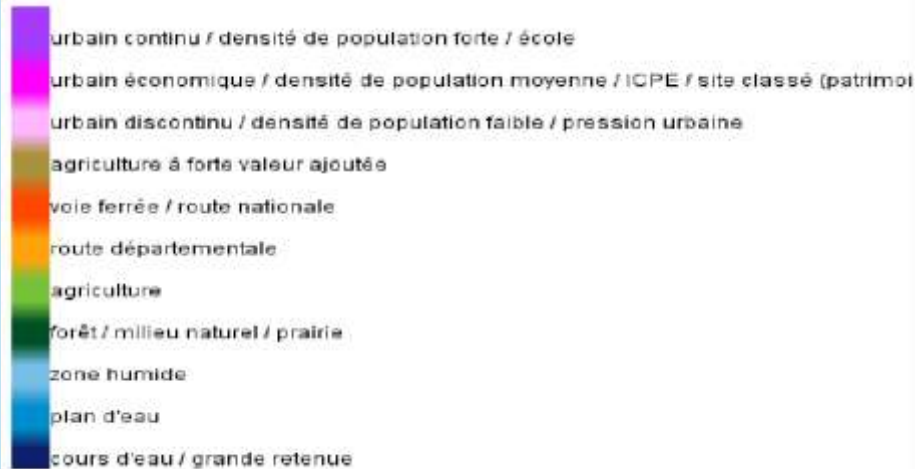
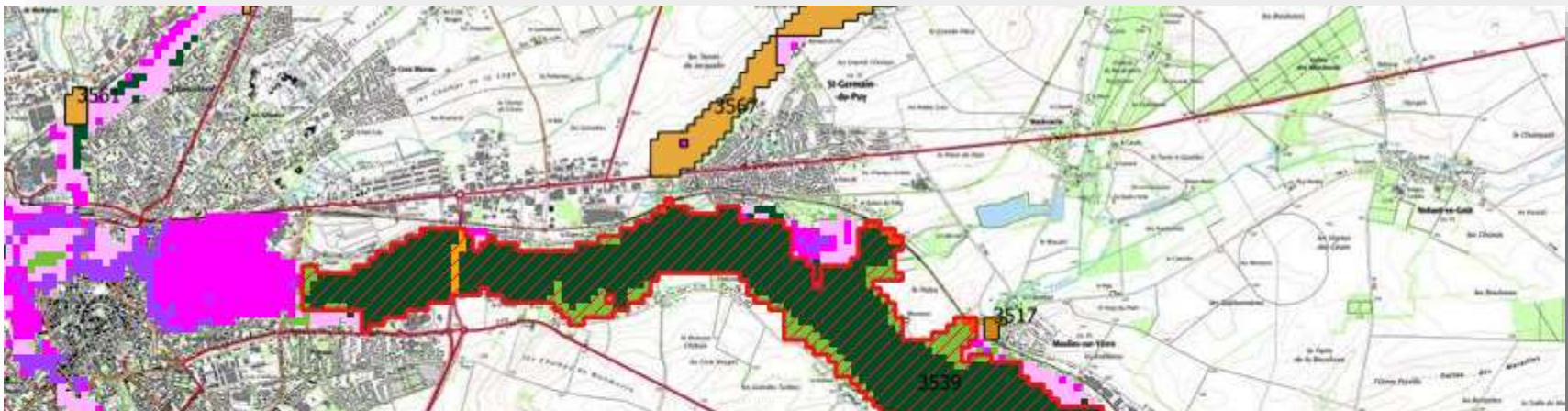
3 – 3399 Auron-Bourges

4 – 3326 Airain - Osmary



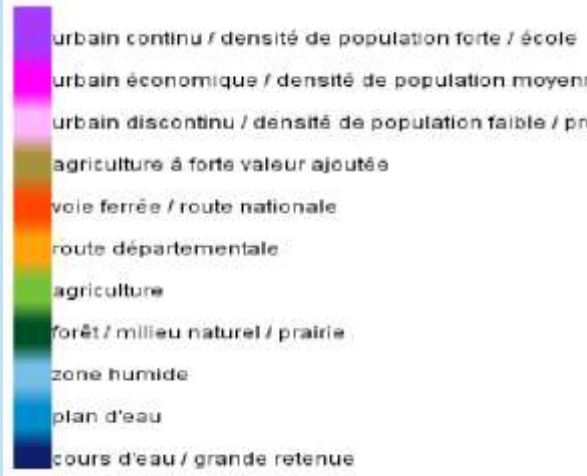
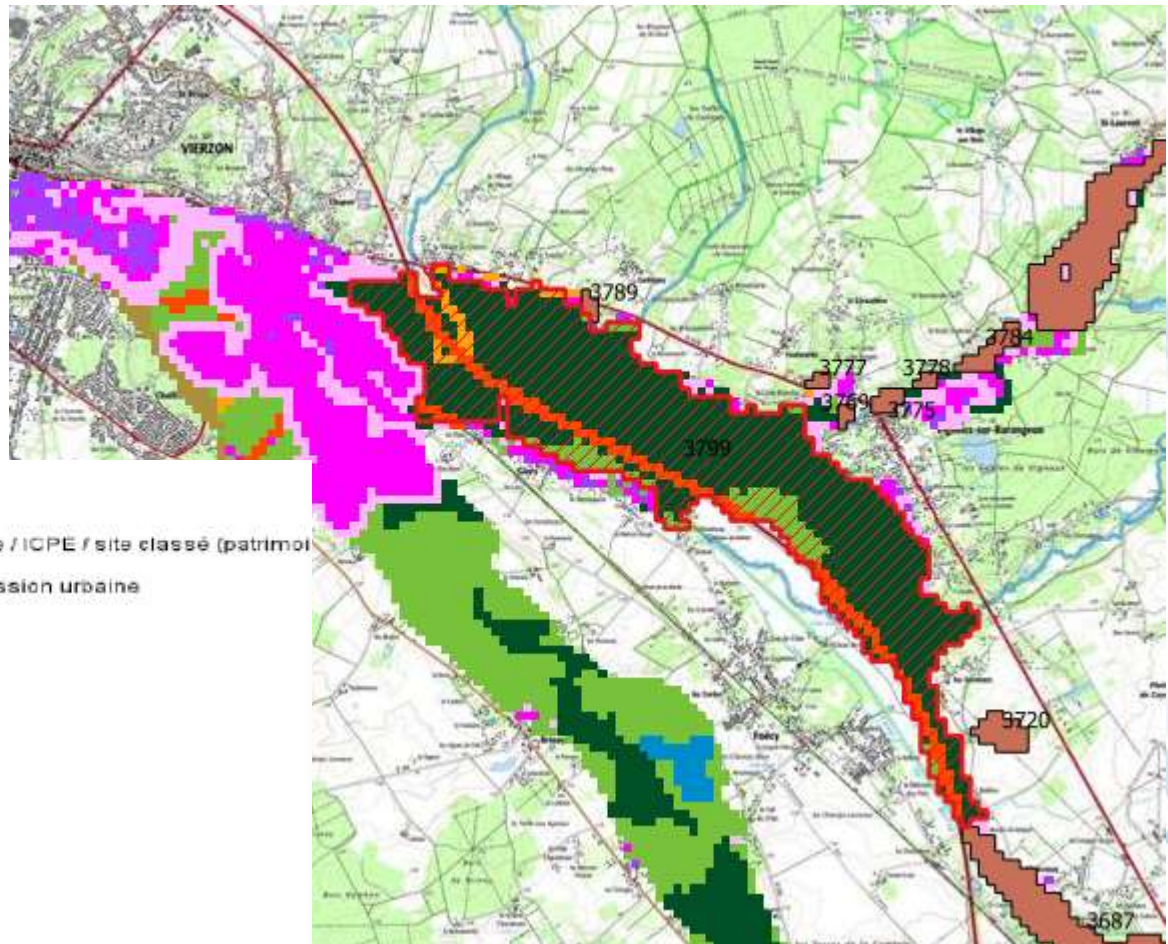
IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

- 1- ZEC 3539: ZEC potentielle Yèvre-Bourges



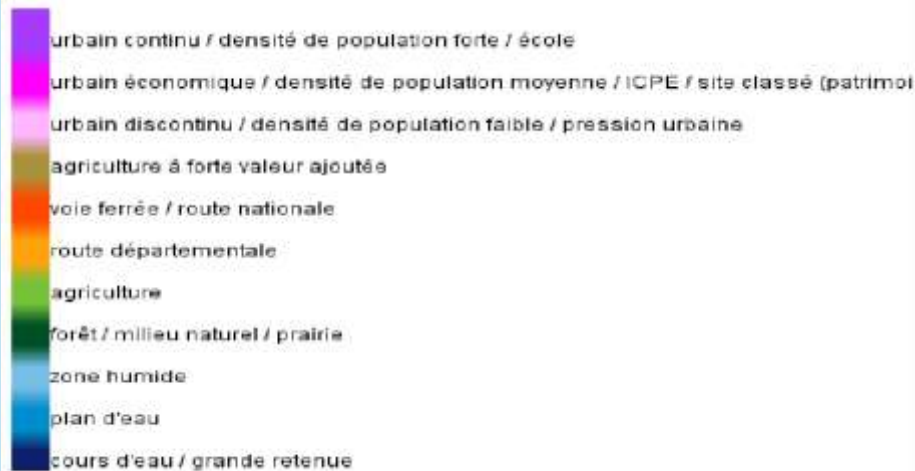
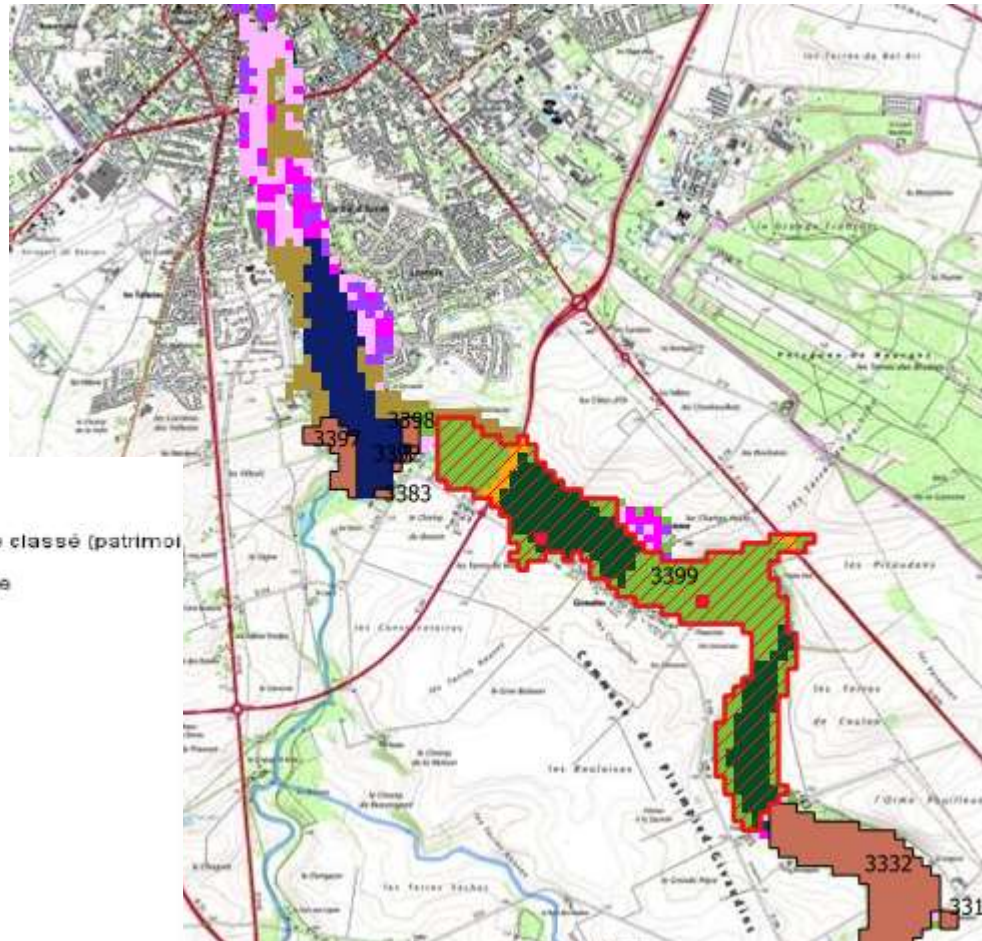
IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

- 2- ZEC 3799: ZEC potentielle Yèvre - Vierzon



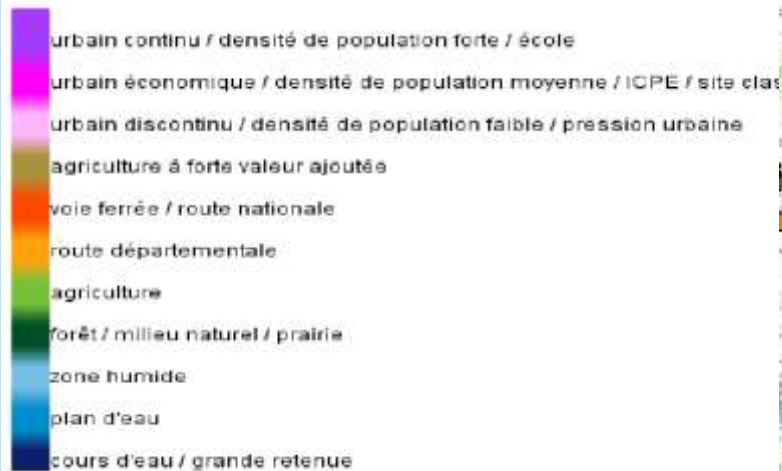
IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

- 3- ZEC 3399: ZEC potentielle Auron - Bourges



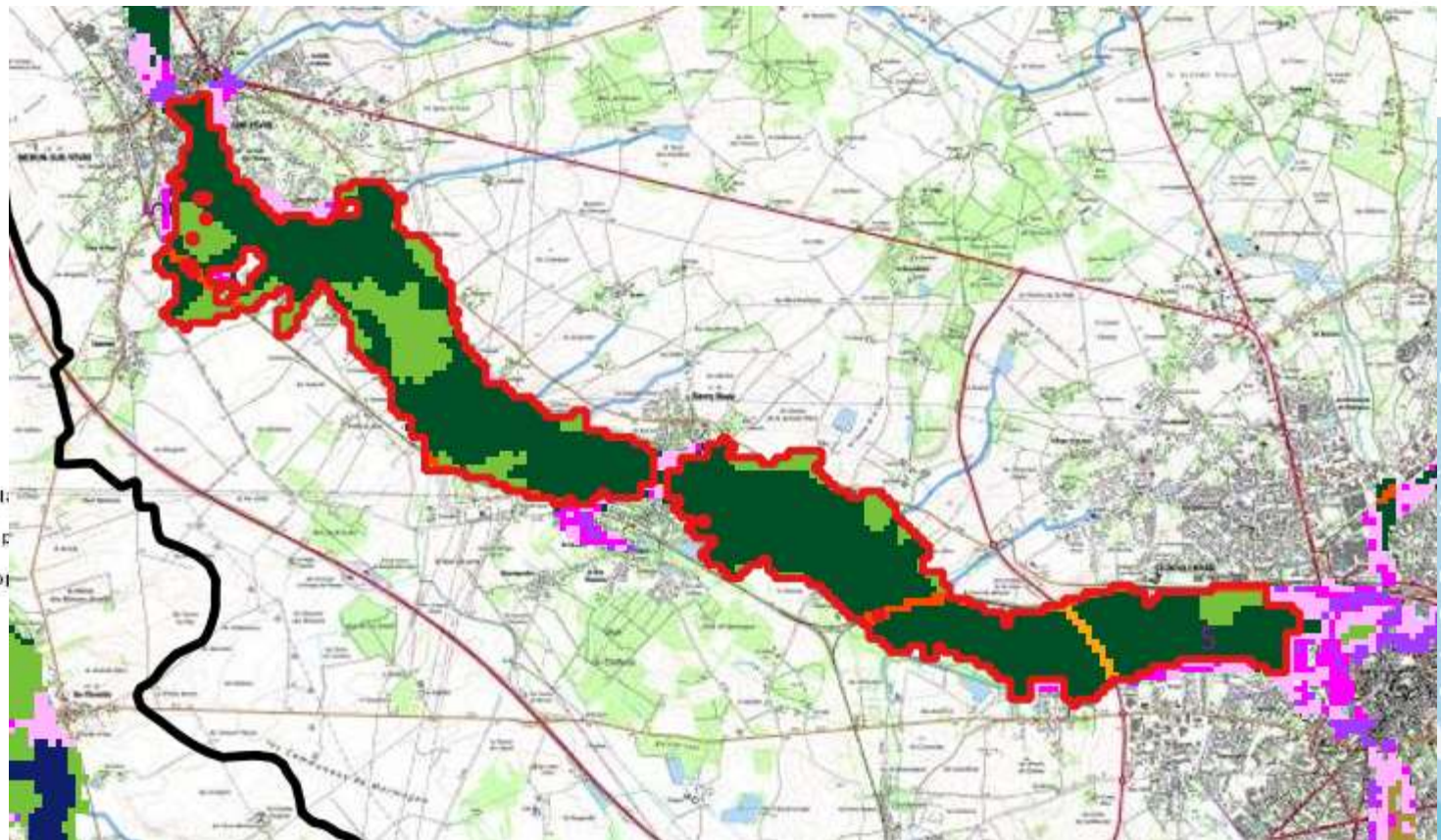
IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

- 4- ZEC 3326: ZEC potentielle Airain-Osmery



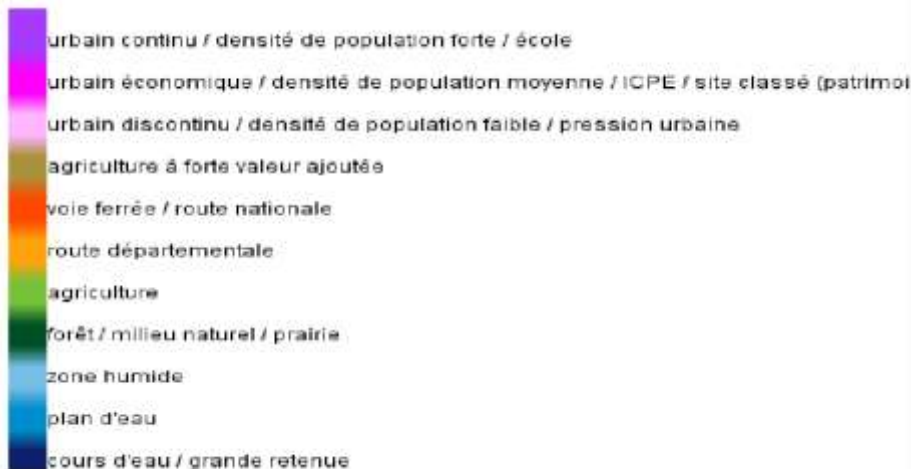
IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

- ZEC 3566: ZEC potentielle Yèvre - Marmagne



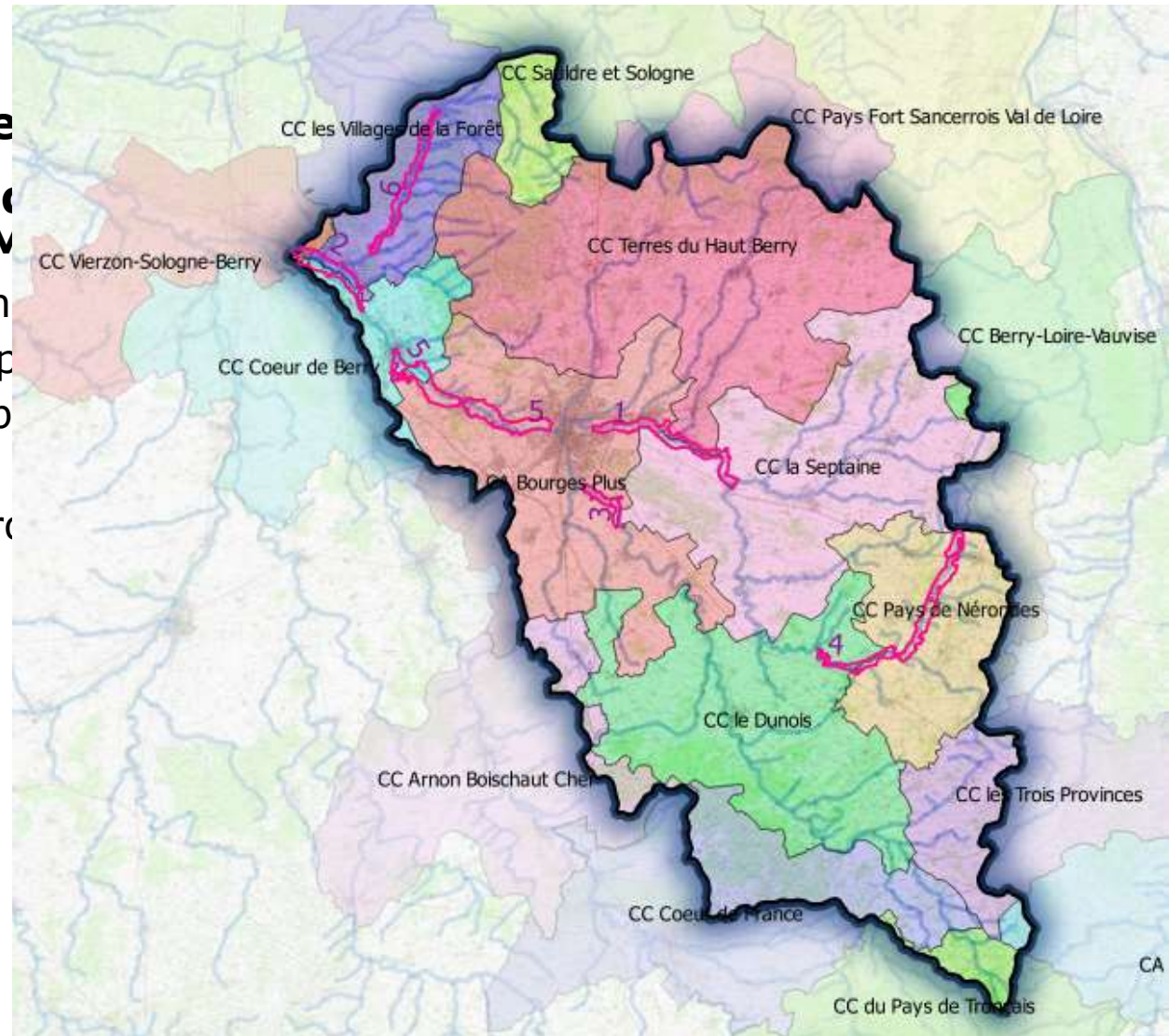
IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

- 6- ZEC 4061: ZEC potentielle Barangeon – Vignoux/B



IV. Étude Zones d'Expansion des Crues du SAGE

- Validation de
- Sollicitation du
Syndicat GEM
 - Information
 - Échanges, p
 - Accord de p
- Si désaccor



V. Rapport d'activité 2017

R212-34 du Code de l'environnement

« La commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés ».

➤ **Voir document envoyé par mail**

➤ **Forme:** principales modifications par rapport au RA de 2016:

- État des masses d'eau du territoire
- Composition de la cellule animation
- État de la participation par collège lors des réunions des instances
- Bilan financier

V. Rapport d'activité 2017



**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE YÈVRE-AURON
ANNÉE 2017**

Projet examiné en CLE le 06 décembre 2018

STRUCTURE PORTEUSE :



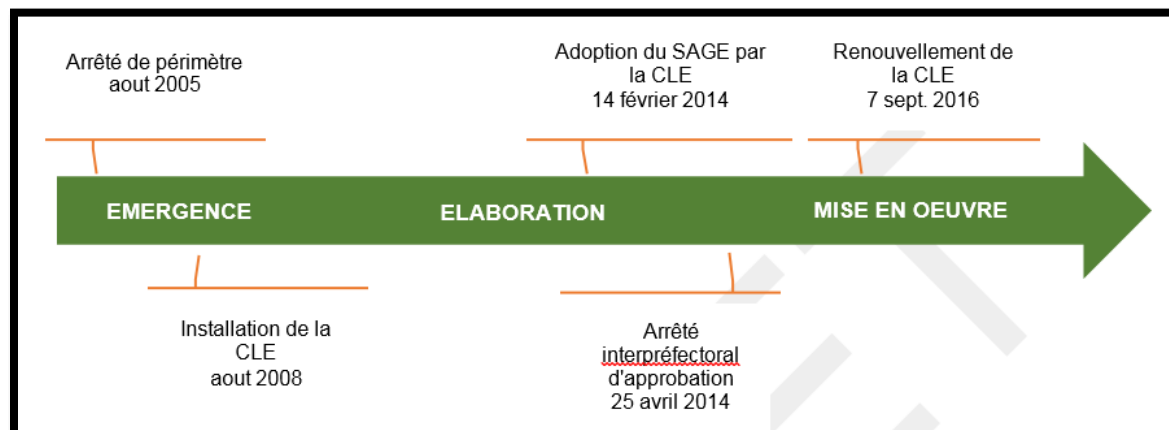
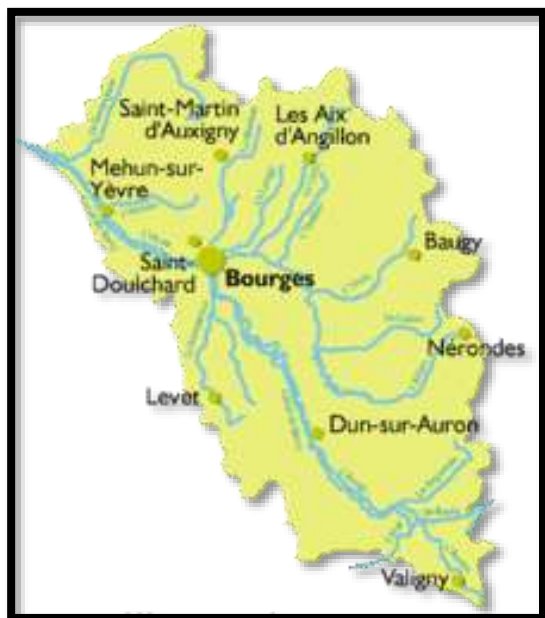
AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



1	LE CONTEXTE	2
1.1	LE BASSIN YÈVRE-AURON ET LES ENJEUX DE GESTION DE L'EAU	2
1.2	HISTORIQUE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE	3
1.3	LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE	3
1.4	LA CELLULE ANIMATION DU SAGE	4
2	L'ACTIVITÉS DES INSTANCES DU SAGE	5
2.1	LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	5
2.2	LE BUREAU DE LA CLE	7
2.3	LES AVIS DE LA CLE	8
2.4	LES COMMISSIONS DE TRAVAIL	8
2.5	LA CELLULE ANIMATION	8
3	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	9
3.1	SITE INTERNET DU SAGE	9
3.2	LETTRE D'INFORMATION TECHNIQUE DU SAGE	9
3.3	LE TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU SAGE	9
4	LE SUIVI DES PROJETS EN COURS	9
4.1	CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES	9
4.2	CONTRAT DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE	10
4.3	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	11
5	BILAN FINANCIER	13
6	BILAN ET PERSPECTIVES 2018	14

V. Rapport d'activité 2017

1. Contexte



- 21 masses d'eau « cours d'eau » dont :
 - 8 masses d'eau en bon état (aucune en très bon état),
 - 11 masses d'eau en état moyen,
 - 3 masses d'eau en état médiocre (aucune en mauvais état).
- 3 masses d'eau artificielles liées au Canal de Berry, dont 2 en état moyen et 1 en mauvais état
- 2 masses d'eau « plans d'eau » en état moyen (Étangs de Craon et de Goule)
- 11 masses d'eau souterraines

V. Rapport d'activité 2017

2. L'activité des instances

1. La CLE

2. Le Bureau

Commission du 10 février 2017

Membres de la CLE lors de la séance du 10 février 2017		
en exercice	présents	votants
43	24	29

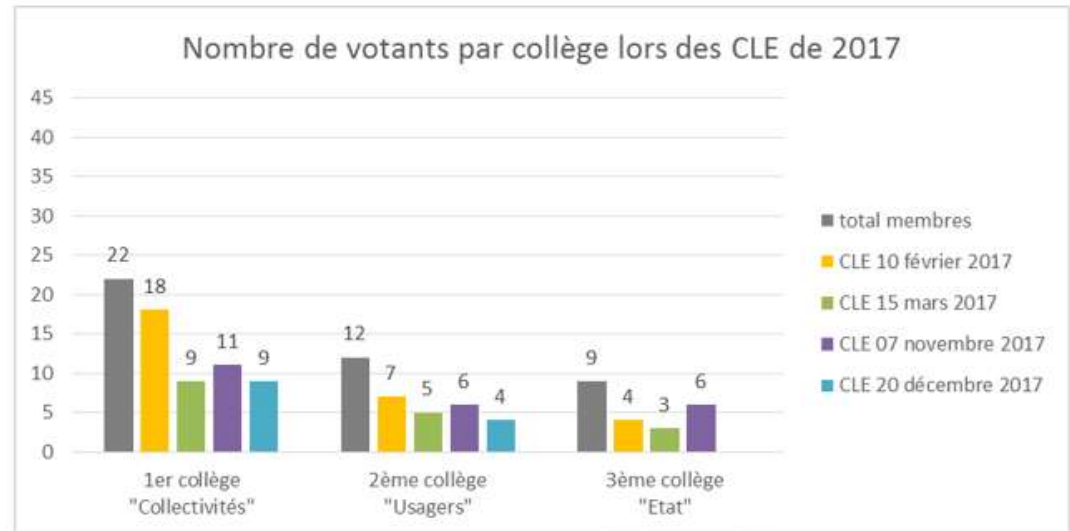
La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière le 10 février 2017. Durant cette séance, la CLE a pris connaissance des résultats de l'audit des services de distribution d'eau et de ses préconisations de gestion.

La CLE a également rendu trois avis :

- un avis favorable pour le 3^{ème} Collège de Bourges Plus ;
- un avis favorable sur le dossier de la Commune de Saint-Doulchard ;
- un avis favorable avec réserves sur le dossier de la Commune de Saint-Doulchard ;

- ✓ 2 avis sur des dossiers stratégiques
- ✓ 3 avis sur des dossiers de demande d'Autorisation

Bilan de la participation des membres de la CLE en 2017



V. Rapport d'activité 2017

3. L'information et la communication

4. Le suivi des projets en cours

- 3 CT Milieux Aquatiques
- 2 contrats de protection de captage d'eau potable
- Démarches de gestion de la ressource en eau
 - Gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole: dépôt d'une demande d'AUP par AREA Berry
 - Démarrage de l'élaboration du CTGOO par la Chambre d'Agriculture



5. Le bilan financier

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES
<u>Animation</u>	Salaires et charges de la cellule d'animation (1.41 ETP)*	50 787,02 €
	Frais de fonctionnement	6 828,89 €
	<u>Sous-total</u>	<u>57 615,92 €</u>
<u>Communication</u>	Site internet	648,86 €
	<u>Sous-total</u>	<u>648,86 €</u>
Total 2017		58 264,78 €

* en 2017, le poste d'animateur (1 ETP) a été occupé 8 mois

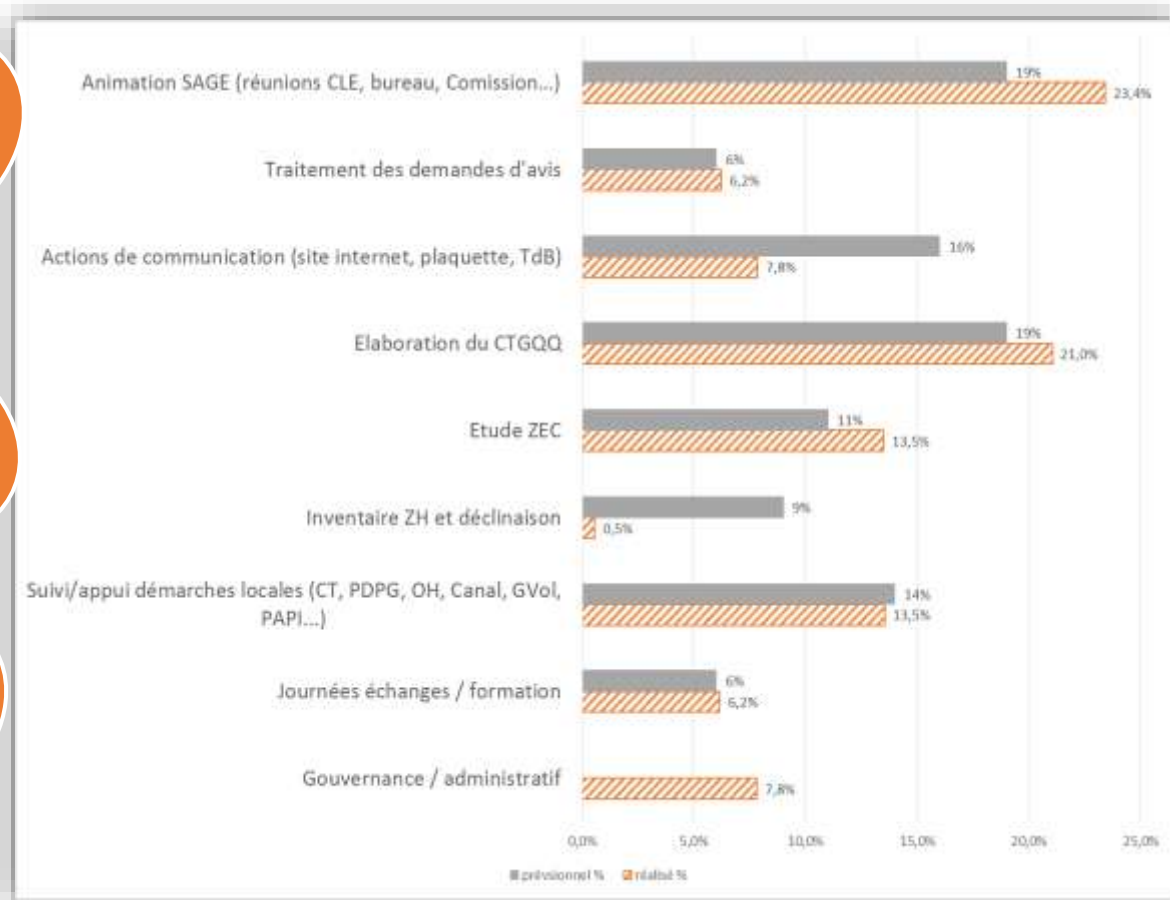
V. Rapport d'activité 2017

6. Bilan 2017 et perspectives 2018

- 3^{ème} année complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron
- Des programmes d'actions sur le territoire (contrat territoriaux, étude...) nombreux et actifs
- Émergence du Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative en 2017 => soutien et suivi par la CLE en 2018
- Pour suivre ces démarches de façon efficace au travers d'un tableau de bord opérationnel, un travail de refonte des indicateurs de suivi inscrits dans le PAGD devra être mené par la Commission Locale de l'Eau
- La CLE a entamé une réflexion sur la connaissance des zones d'expansion des crues de son territoire => 2018 : confirmer cet intérêt et décider du lancement d'une étude d'évaluation des potentialités du territoire du SAGE
- En 2018, la Commission Locale de l'Eau continuera l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE et reconduira ses actions de communications

VI. Point d'étape 2018 et programme 2019

- État d'avancement du programme d'actions prévisionnel 2018 – cellule animation, état arrêté à la fin de semaine 47



1,41 ETP
1,31 ETP

3
Bureaux

5 avis

2 CLE

CTGQQ

ZEC

VI. Point d'étape 2018 et programme 2019

Poursuite des actions engagées, particulièrement:

- appui auprès de la Chambre d'Agriculture 18 pour l'élaboration du CTGQQ,
 - lancement d'une étude d'exploitation des potentialités en terme de champs d'expansion des crues.
-
- Accompagnement sur la thématique de la continuité écologique (règle 11 du SAGE)
 - Accompagnement sur la recherche d'optimisation des indicateurs piézométriques du protocole de gestion d'irrigation agricole
 - Appui aux démarches locales répondants aux objectifs du PAGD, notamment aux Contrats territoriaux engagés sur le périmètre
 - Communication: une lettre technique dédiée aux zones d'expansion de crue va être éditée en décembre.
 - La conception du tableau de bord a été repoussée du fait de la nécessité de recueillir et consolider des données dans un 1^{er} temps.

VI. Point d'étape 2018 et programme 2019

• Programme d'actions prévisionnel 2019

- Il est proposé de MAINTENIR:
 - l'accompagnement engagé en 2018,
 - la cellule animation avec 1 ETP d'animatrice et 0.46 ETP support (appui administratif, financier, technique, géomatique...).
- Il est proposé de RECONDUIRE l'appui, en partenariat avec le SAGE Cher amont, auprès de la Chambre d'agriculture pour l'élaboration du CTGQQ -> 0,5 ETP (0,25 ETP par SAGE)
- Poursuite de l'étude ZEC
- Poursuite du travail autour du tableau de bord de suivi du SAGE
- Création d'une lettre d'info numérique
- Publication d'une 3^{ème} lettre technique - gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

VI. Point d'étape 2018 et programme 2019

- Programme d'actions prévisionnel 2019 – cellule animation**

Thème	Cellule complète	Renfort
	1.46 ETP	0.25 ETP
Animation SAGE (réunions CLE, Bureau, Commission...)	17,5%	
Traitement des demandes d'avis	6,0%	
Actions de communication (site internet, plaquette, Tableau de Bord...)	13,0%	
Élaboration du CTGQQ	15,0%	100%
Étude ZEC	14,5%	
Inventaire ZH et déclinaison	5,0%	
Suivi/appui démarches locales (CT-MA, CT-AEP PAPI, Canal, Ouvrages/continuité, G.vol, Goule...)	14,0%	
Journées échanges/formation + EdL du SDAGE 2022	5,0%	
Gouvernance/administratif (RH, compta, subventions, réunions de service...)	10,0%	

• Programme SAGE

Objectif général	N°	Objectif PAGD	Programme prévisionnel 2019 cellule animation	Dispositions du PAGD particulièrement concernées le cas échéant
Utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau	1.2	Respecter les volumes prélevables définis par usage, pérenniser la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation	- Elaboration du CTGQQ - Appui aux démarches locales	1.2.4: Favoriser la collaboration entre le SAGE et l'organisme unique 1.2.6/1.2.7/1.2.8: Accompagner la création des retenues de substitution / retenues collinaires/Privilégier les plans d'eau existants visant à limiter les prélèvements
	1.3	Encadrer la gestion de l'étang de Goule pour le soutien d'étiage	- Appui aux démarches locales	
	1.4	Optimiser les usages pour réduire les quantités d'eau utilisées	- Communication - Appui aux démarches locales	
Optimiser l'usage Alimentation en Eau Potable et reconquérir la qualité de la ressource en eau souterraine	2.2	Améliorer l'organisation et les rendements des réseaux	- Communication	2.2.1: Améliorer le rendement des réseaux
	2.3	Pérenniser l'Alimentation en Eau Potable en sécurisant l'approvisionnement, en limitant les pertes et en reconquérant la qualité des eaux souterraines	- Appui aux démarches locales	2.3.5: Continuer la démarche de mise en place de plan d'actions sur les captages prioritaires afin de permettre la mise en œuvre de programmes d'actions spécifiques. Sur les captages de Soulangis, du Porthe et de Saint Ursin.
Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution	3.1	Réduire la pollution agricole	- Elaboration du CTGQQ	3.1.1 à 3.1.3: Trouver des leviers pour la mise en place d'actions dans le domaine agricole 3.1.18, 3.1.19: Mettre en place une gestion spécifique pour les zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE)
			- Appui aux démarches locales	
Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides	4.1	Animer, coordonner et pérenniser les actions au niveau du bassin versant	- Animation SAGE - Appui aux démarches locales - Communication - CTGQQ	
	4.2	Préserver, restaurer et entretenir les berges, la ripsylve et le lit mineur des cours d'eau	- Etude ZEC	4.2.8: Protéger l'espace de mobilité des cours d'eau 4.2.10: Préserver et restaurer les annexes hydrauliques
	4.3	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	- Appui aux démarches locales	
	4.4	Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu	- Appui aux démarches locales	4.4.5: Assurer la restitution de débits réservés ou droit des ouvrages de prise d'eau des plans d'eau et des biefs de moulins, hors canal de Berry
	4.6	Améliorer la connaissance sur les zones humides et les protéger	- Inventaire zones humides et déclinaison - Etude ZEC	4.6.2: Gérer, entretenir et restaurer les zones humides 4.6.3: Traduire l'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme. 4.6.6: Informer et sensibiliser sur les zones humides
Développer la connaissance, la communication et les actions concertées	5.1	La mobilisation des acteurs et la valorisation du territoire	- Animation SAGE - Communication - Etude ZEC	5.1.1: Continuer à entretenir la dynamique d'action, d'animation et de communication. 5.1.2: Déployer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE dont un animateur et un technicien supplémentaire si possible.
	5.2	La sensibilisation générale : création d'une culture commune autour de l'eau	- Communication - Etude ZEC - Animation SAGE - Appui aux démarches locales	
	5.3	La sensibilisation axée sur les risques de pollution des eaux	- Animation SAGE - CTGQQ	
	5.4	Mutualiser les connaissances et améliorer l'accès à l'information sur l'eau	- Communication	5.4.6: Organiser des bilans et mises à jour des données à réaliser de manière périodique

9 – PAGD du

VII. Financement du SAGE

- **Historique**

- **2014-2016**

- AELB, Région Centre, Département du Cher
 - Voie de subvention
 - Décision annuelle
 - Modalités différentes d'un partenaire à l'autre
 - ➔ précaire, complexe

- **2017-2018**

- AELB -> voie de subvention
 - Régions Centre VL et Auvergne RA -> contribution
 - ➔ Simplification, pérennisation

VII. Financement du SAGE

- **2019**
 - Diaporama: modalités et perspectives financières pour la mise en œuvre des SAGE



Laurent BOISGARD
chef du service PAGE à l'EP Loire

VIII. Dispositif DEPHY

- **Groupe DEPHY FERME Champagne Berrichonne**



Maud MAGÈRE

Conseillère agro-environnement

Questions diverses



CONSULTATION SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES POUR L'EAU

Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État consulte le public, citoyens et assemblées, sur les questions importantes pour la révision du Sdage et du plan de gestion des risques inondations.

- Dégager les orientations pour préparer les prochains plans de gestion des eaux et des risques inondations du bassin Loire-Bretagne (SDAGE et PGRI) qui s'appliqueront de 2022 à 2027.

UN SITE DÉDIÉ À LA
CONSULTATION

www.prenons-soin-de-leau.fr



MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-yevre-auron.fr

Commission Locale de l'Eau
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES

Cellule animation: Bureau B226
Pyramides du Conseil Départemental
Route de Guerry
06.84.08.50.88